



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Antoine REGLEY
229 rue Solférino
59000 Lille



Affaire suivie par : CL

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 20/06/2025
Réf. : CI

10

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. B:

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de trois points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI